

rons la solution postulat à la solution motion. C'est aussi le caractère très monolithique de l'intervention de M<sup>me</sup> Weber qui m'y pousse, car la motionnaire souhaite charger le Conseil fédéral de libéraliser radicalement – c'est un adjectif que j'aime bien en général, comme membre de ce grand parti, mais là vous n'y allez pas de main morte! – les marchés laitier et fromager, d'ici cinq ans, afin d'ouvrir à l'agriculture des marchés véritables, sans restrictions ni mesures de soutien étatiques et semi-étatiques, et je dis qu'une part importante sera démobilitée.

Je ne peux pas vous dire qu'il n'y aura aucun soutien étatique ou semi-étatique à l'avenir pour un certain nombre de raisons qui tiennent au mandat constitutionnel, encore une fois, de l'agriculture. Mais sachez, Madame Weber, que si, comme tout le laisse prévoir, nous allons dans la direction des recommandations qui sont faites, cela signifierait, dans le domaine du fromage, une nouvelle réglementation à terme avec réduction du prix de la matière première pour les fournisseurs de lait de fromagerie, supplément pour le lait de non-ensilage transformé en fromage – il faut encourager les productions naturelles –, encouragement du soutien des organisations de marché, qui se fonde sur le droit privé et qui contribue à réguler le marché et à orienter la production. La contribution qui restera aux exportations de fromage destinées aux pays non membres de l'Union européenne sera une des caractéristiques de ce nouveau marché.

Permettez-moi d'ajouter que dans la négociation bilatérale actuelle avec l'Union européenne, s'agissant des produits agricoles, nous n'avons pas fait de grands progrès. Elle ne me paraît pas présenter d'écueils considérables, sauf sur deux ou trois autres points que nous négocions actuellement, et elle me paraît présenter certaines servitudes pour notre agriculture, mais aussi certains espoirs de pouvoir écouler quelques produits agricoles suisses spécifiques dans de meilleures conditions sur les marchés de l'Union européenne. Toute autre est la négociation, Madame, sur les produits agricoles transformés, car là notre non-participation à l'Espace économique européen, et maintenant le fait que trois de nos anciens «cousins» de l'AELE aient joint l'Union européenne, font que nous sommes en situation extrêmement difficile à terme, s'agissant de l'écoulement des produits laitiers transformés, notamment dans les pays scandinaves.

Nous aurons, dans la négociation qui est indépendante de la première – mais enfin, on fait quand même des rattachements –, à nous bagarrer fort et à faire un certain nombre de concessions, sans quoi il en est, à deux ans de terme, terminé d'une partie importante de la production agroalimentaire laitière destinée à l'exportation en Suisse. Et avec elle, cet abandon né de notre rupture d'avec l'Europe pourrait entraîner, pire, l'abandon des activités de recherche, pour certaines de ces activités qui sont liées à l'exportation.

C'est dire que la négociation va dans la bonne direction, que la libéralisation va dans la bonne direction: une totale libéralisation, mais qu'au terme strict et honnête du respect de votre motion, pour la question du délai et surtout pour la question de la finalité – je ne peux pas aller jusque-là –, il restera un rôle qui sera de peu d'importance par rapport à ce qu'il est aujourd'hui, mais un rôle toutefois où nous devons maintenir une partie infime de la protection.

**Salvioni Sergio (R, TI):** Monsieur le Vice-Président du Conseil fédéral, j'ai écouté avec beaucoup d'attention vos arguments. Je souhaite que vous opérez de manière à obtenir qu'au lieu d'ouvrir des magasins suisses à l'étranger, on recommence à en ouvrir en Suisse, ce qui est le but. Je suis d'accord de transformer ma motion en postulat en me souvenant d'un adage italien qui dit: «Chi vive sperando, muore cantando.»

**Weber Monika (U, ZH):** Der Bundesrat hat ja vor dem 12. März 1995 entschieden, wie er auf unsere Motionen antwortet. Wenn ich mir jetzt die Ausführungen von Herrn Bundesrat Delamuraz anhöre, denke ich, dass er vielleicht – wenn er die Antwort nach dem 12. März beschlossen hätte – noch ein bisschen radikaler gewesen wäre.

Ich bin mit der Umwandlung in ein «postulat vivant» einverstanden.

*Motion 94.3271*

*Überwiesen als Postulat – Transmis comme postulat*

*Motion 94.3581*

*Überwiesen als Postulat – Transmis comme postulat*

94.3312

**Motion des Nationalrates  
(SGK-NR 93.424)**

**Sicherheit am Arbeitsplatz**

**Motion du Conseil national**

**(CSSS-CN 93.424)**

**Sécurité sur le lieu de travail**

*Wortlaut der Motion vom 7. Oktober 1994*

Der Bundesrat wird aufgefordert, die Bestimmungen über die Gesundheitsförderung, den Gesundheitsschutz und die Sicherheit am Arbeitsplatz zu koordinieren und zusammenzufassen. Zudem sind bestehende Lücken zu schliessen.

*Texte de la motion du 7 octobre 1994*

Le Conseil fédéral est prié de coordonner et de regrouper les dispositions concernant la prévention et la protection dans le domaine de la santé ainsi que la sécurité sur le lieu de travail. Il convient en outre de combler les lacunes existantes en la matière.

*Überwiesen – Transmis*

## Petitionen – Pétitions

94.2036

**Petition Projekt Neue Perspektiven  
Jobsplitting – Arbeit für alle**

**Pétition Projet Perspectives nouvelles  
Jobsplitting – Partage du travail**

**Onken Thomas (S, TG)** unterbreitet im Namen der Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit (SGK) den folgenden schriftlichen Bericht:

*Inhalt der Petition*

Die Mitglieder der Organisation Projekt Neue Perspektiven, die sich grösstenteils aus Langzeitarbeitslosen zusammensetzt, haben am 27. Januar 1994 eine Petition eingereicht, deren Prinzip darin besteht, dass eine beschäftigte Person die Hälfte ihrer Stelle einer stellenlosen mit ähnlicher Qualifikation abgibt; dabei wird beiden die andere Hälfte von der Arbeitslosenversicherung zu 80 Prozent vergütet.

## **Motion des Nationalrates (SGK-NR 93.424) Sicherheit am Arbeitsplatz**

## **Motion du Conseil national (CSSS-CN 93.424) Sécurité sur le lieu de travail**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	94.3312
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.03.1995 - 08:00
Date	
Data	
Seite	430-430
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 683

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.